

Proposition de Périmètre Délimité des Abords (PDA) autour d'un Monument historique

Château Fabert et Vieux Pont de Moulins-lès-Metz (57)

Juillet 2022



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

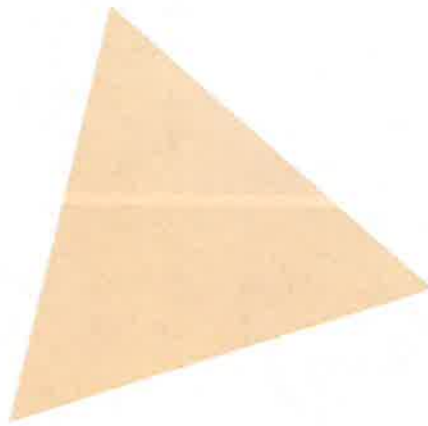
7215704875-20221206-2022-74-DCMa-DE

Document certifié exécutoire

Approuvé par le préfet : 12/12/2022

Diffusé : 12/12/2022

EUROMÉTROPOLE
METZ



PRÉAMBULE

Dans le cadre de l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), l'Eurométropole de Metz a confié au bureau d'études GRAHAL l'élaboration de Périmètres Délimités des Abords (PDA) des monuments historiques situés sur son territoire.

En concertation avec les Architectes des Bâtiments de France (ABF) de Moselle et la maîtrise d'ouvrage, le présent document suit la méthodologie et l'organisation des dossiers de Périmètres Délimités des Abords (PDA) déjà réalisés par l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP) de Moselle.

SOMMAIRE

I - Démarche	5
II - Patrimoine de la commune et ses enjeux	7
III - Les monuments historiques et leurs rayons de 500 mètres de protection initiaux	12
IV - Limites et enjeux du nouveau Périmètre Délimité des Abords (PDA)	14

I - Démarche

La loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine appliquée par le décret n° 2017-456 du 29 mars 2017 prévoit le remplacement des périmètres automatiques des 500 mètres autour des Monuments historiques par des Périmètres Délimités des Abords (PDA), plus adaptés à la réalité et aux enjeux de terrain (articles R.621-92 à 95 du Code du patrimoine).

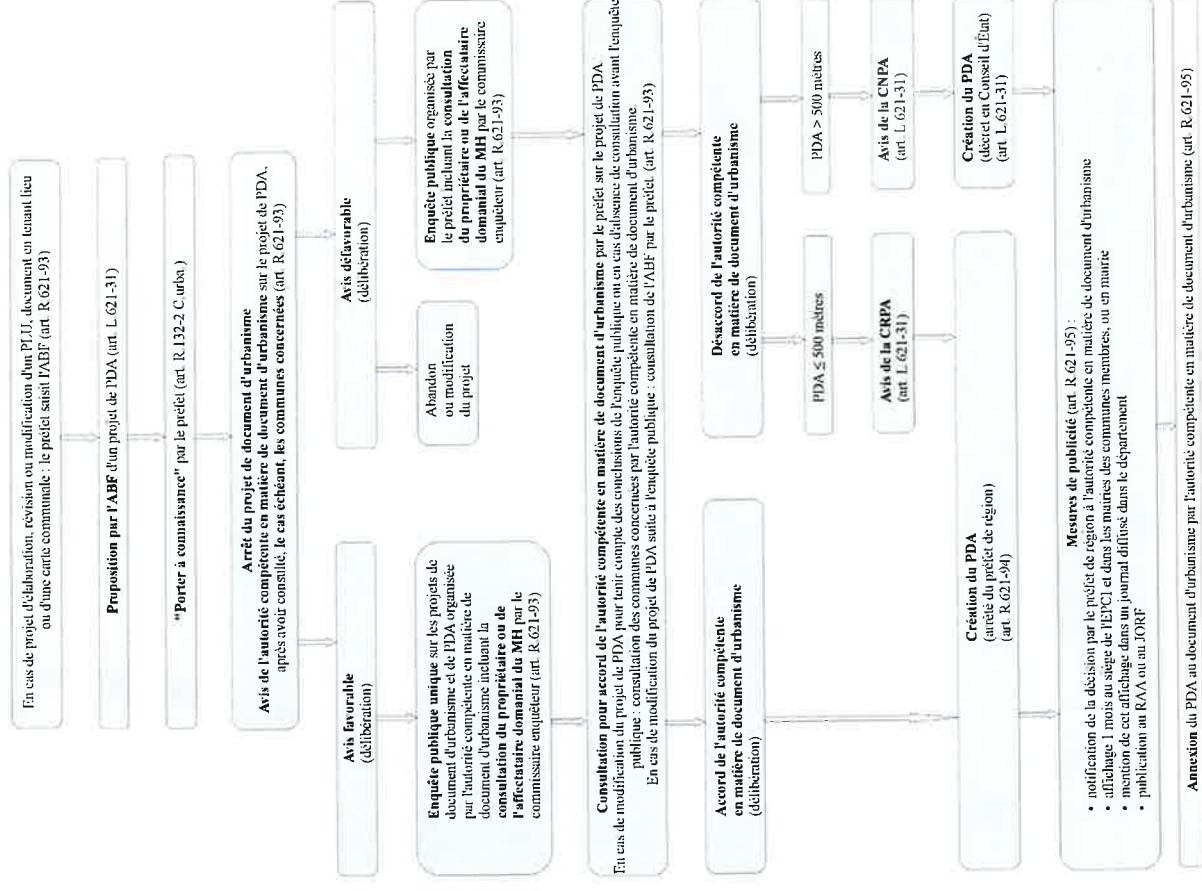
Le PDA prend en compte les abords des monuments historiques et l'intérêt intrinsèque du patrimoine et il supprime la notion de visibilité. En effet, jusqu'ici, le champ d'application du contrôle des travaux sur les immeubles situés à proximité des immeubles inscrits ou classés au titre des monuments historiques reposait sur un double critère : les immeubles concernés devaient être situés dans un périmètre autour de l'édifice protégé (par défaut de 500 mètres de rayon) et être en outre visibles de ce dernier ou en même temps que lui. A ces critères du périmètre de protection et du champ de visibilité, la loi substitue un nouveau mécanisme : la protection au titre des « abords ». Cette protection a le caractère de servitude d'utilité publique affectant l'utilisation des sols.

Les travaux susceptibles de modifier l'aspect extérieur d'un immeuble, bâti ou non bâti, protégé au titre des abords sont soumis à une autorisation préalable (qui peut être assortie de prescriptions).

Le permis de construire, le permis de démolir, le permis d'aménager, l'absence d'opposition à déclaration préalable ou l'autorisation prévue au titre des sites classés en application de l'article L. 341-10 du Code de l'environnement tient lieu de l'autorisation requise si l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) a donné son accord, le cas échéant assorti de prescriptions motivées.

L'ABF s'assure à cette occasion du respect de l'intérêt public attaché au patrimoine, à l'architecture, au paysage naturel ou urbain, à la qualité des constructions et à leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant ainsi que, le cas échéant, du respect des règles du plan de sauvegarde et de mise en valeur ou du plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine.

PÉRIMÈTRES DÉLIMITÉS DES ABORDS Procédure de création ou de modification via procédure document d'urbanisme (articles L.621-31 et R.621-92 à R.621-95 du code du patrimoine et R.132-2 du code de l'urbanisme)



DGF/SR/SIDA/ABF - juin 2017



Plan de la commune avec les noms de rues évoqués

Source : Via Michelin

II - Patrimoine de la commune et ses enjeux

1. Contexte historique

Moulins-lès-Metz est localisée aux pieds des côtes de Moselle, à proximité du mont Saint-Quentin et dans la plaine alluviale de la Moselle.

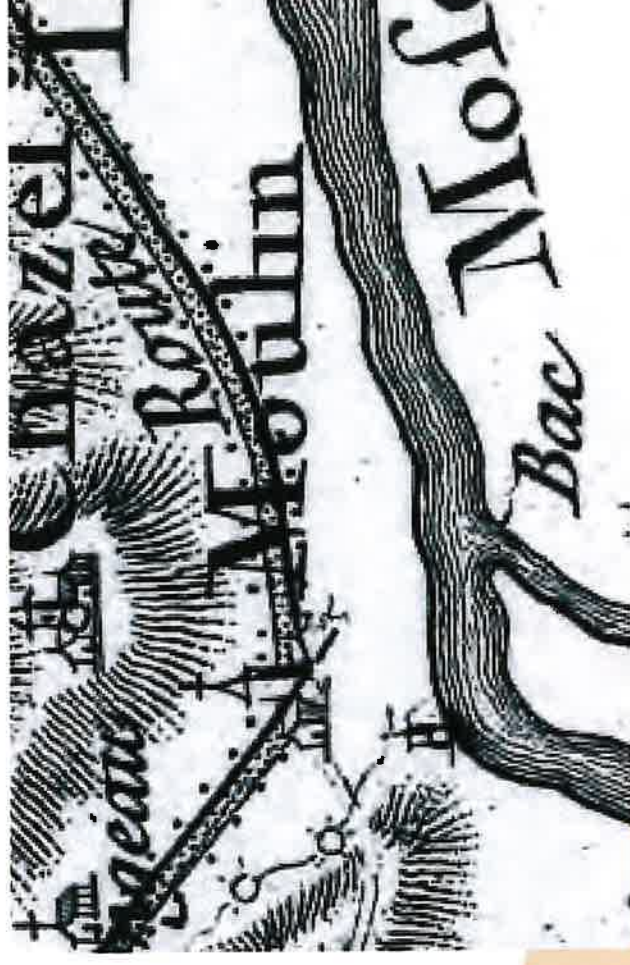
La commune est située sur la voie romaine de Verdun à Metz. Moulins-lès-Metz faisait partie des « Quatre Mairies du Val de Metz ». Le ban de Moulins appartenait à l'évêque de Metz.

Du XIII^e siècle (et la construction du pont sur la Moselle) au XVII^e siècle, Moulins assure le contrôle du passage de la Moselle au sud de Metz. Les châteaux Fabert et de Grignan défendent ce point stratégique. Au sud du pont prenait place l'hospice de Préville.

Au XVIII^e siècle, une nouvelle route royale de Paris à Metz, passant par Moulins, est aménagée. Les travaux entrepris sur le tracé de la route bouleversent considérablement la structure du bourg, faisant basculer l'orientation du village, perpendiculaire à la rivière et aux châteaux. Les constructions se font désormais en majorité le long de la route royale.

En 1817, Moulins-lès-Metz, avait pour annexes les fermes de Frescaty, Grignan, la Maison-Rouge, Tournebride, Préville et Canon pré, ainsi que les moulins du Cugnot et de Poncet.

A l'instar des autres communes de Moselle, Moulins-lès-Metz est annexée à l'Empire allemand de 1871 à 1918. La période de l'Annexion est marquée par la construction de nombreuses demeures le long de la route royale (actuel axe voie de la Liberté - voie de la Libération). Une grande mairie-école est également érigée.



Carte de Cassini, XVIII^e siècle



Carte de l'Etat-Major, 1820-1860

Le 1^{er} avril 1941, Moulins-lès-Metz, rebaptisée « Mühlen Bei Metz », intègre le district urbain de Metz (Stadtkreis Metz).

Après-Guerre, le bourg se densifie et s'étend. Des lotissements pavillonnaires et petits immeubles voient le jour au flanc des coteaux, au nord de l'ancienne route royale. Des petits immeubles sont construits dans le centre-bourg ou à proximité. De l'autre côté du pont ancien sur le bras de la Moselle, un lotissement pavillonnaire est également aménagé au sud de l'hospice de Préville.

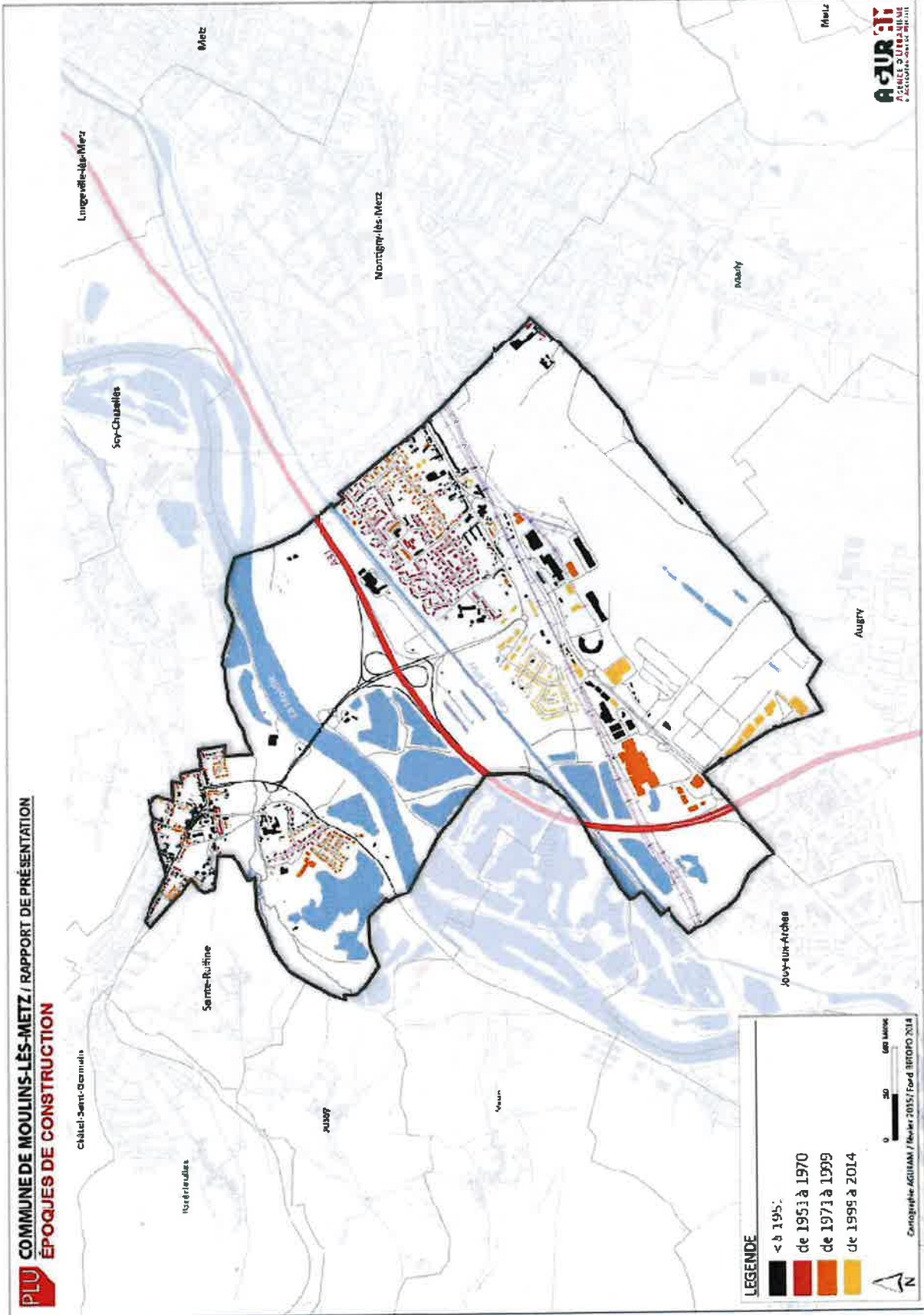
L'autoroute A31 est aménagée sur la rive droite de la Moselle à partir de 1970. Une bretelle permettant la sortie vers Moulins-lès-Metz est construite. Un rond-point et un nouveau pont permettent l'accès au bourg ancien.



Photographie aérienne IGN, 1966



Vue générale du village



2. Patrimoine communal

Patrimoine architectural

Le centre-bourg ancien se caractérise par des petites maisons mitoyennes élevées d'un étage et organisées autour de cours et de jardins. Ce centre-bourg a été assez remanié, avec la démolition-construction de plusieurs immeubles dans la seconde moitié du XX^e siècle et la requalification des espaces publics.

Le long de l'ancienne route royale prennent place de grandes demeures luxueuses et, à proximité du centre-bourg, des immeubles et des maisons mitoyens.

Le **château de Grignan** (aujourd'hui **Ermitage Saint-Jean**) et le **château Fabert** constituent les éléments marquants du centre-bourg. Il s'agit de maisons fortes datant du XV^e siècle, assez remaniées, qui permettaient de contrôler le passage du **pont ancien enjambant la Moselle**.

10

Au sud de l'ancien pont prend place l'**hospice de Préville**, ancienne congrégation des Filles de la Charité-de-Saint-Vincent-de-Paul, aujourd'hui reconverti en EHPAD.

L'**hôtel de ville**, ancienne mairie-école construite pendant l'Annexion, marque également le paysage urbain du centre-bourg par ses dimensions.

Moulins-lès-Metz accueille également un riche patrimoine religieux :

- l'**église Saint-Pierre-Apôtre**, construite en 1730,
- la **chapelle de l'ermitage Saint-Jean**,
- la **chapelle de l'Hospice de Préville**,
- l'**église Saint-Pierre-aux-liens**, oeuvre de l'architecte Robert Ochs, construite en 1958 dans le quartier Saint-Pierre sur la rive droite de la Moselle.
- deux calvaires.



Ancien château de Grignan. Aujourd'hui ermitage Saint-Jean.



Hôtel de ville, ancienne mairie-école.

Patrimoine urbain

Par son histoire en lien étroit avec un contexte géographique très particulier, Moulins-lès-Metz a aujourd'hui l'image d'une « ville fragmentée » et marquée par la multitude de coupures naturelles et infrastructurelles qui divisent son territoire.

Moulins-lès-Metz est traversée par l'autoroute A31, la Moselle et son ancien bras aujourd'hui sec, qui viennent couper le ban communal en trois identités urbaines très distinctes :

- Moulins-Centre et Moulins-Préville forment le cœur historique de la commune. Moulins Centre se caractérise par l'implantation de maisons de villes et maisons à l'alignement et en ordre continu le long des rues anciennes. Moulins-Préville s'est historiquement développé sur la rive sud de l'ancien tracé de la Moselle. Il forme aujourd'hui un quartier pavillonnaire en entrée d'agglomération.
- Moulins-Tournebride, au sud, est une agrégation d'espaces d'activités économiques et militaires. Les quartiers plus récents sont situés dans la plaine alluviale de la Moselle, où les seuls reliefs marquants sont artificiels et liés aux infrastructures.
- Moulins-Saint-Pierre et Trois-Haies, au centre, constituent le prolongement de l'urbanisme de faubourg de la rive droite de la Moselle. Ce quartier offre une diversité de morphologies urbaines avec un tissu résidentiel majoritairement pavillonnaire et quelques opérations de grands ensembles.

Patrimoine paysager

La commune de Moulins-lès-Metz appartient au secteur de la vallée de la Moselle. Cette entité paysagère, au relief peu marqué, est caractérisée par la présence de la Moselle et des différents milieux aquatiques qui accompagnent son tracé et renforcent la présence de l'eau dans le paysage. Dans cette partie de la vallée, la rivière décrit des méandres de plus en plus larges au milieu d'une vaste plaine.



Église Saint-Pierre-Apôtre



Chapelle de l'Hospice de Préville



Chapelle de l'Ermitage Saint-Jean

III - Les monuments historiques et leurs rayons de 500 mètres de protection initiaux

Moulins-lès-Metz accueille sur son territoire communal deux Monuments historiques : le château Fabert, inscrit le 9 avril 1990, et le Vieux Pont, inscrit le 30 octobre 1989.

A ce jour, les rayons de 500 mètres autour des Monuments historiques comprennent la totalité du centre-bourg ancien, ses extensions pavillonnaires et le quartier de Préville. Ils sont amortis au nord et à l'est par le Site Patrimonial Remarquable de Scy-Chazelles.

1. Le château Fabert et le Vieux Pont de Moulins-lès-Metz

L'ancien pont de Moulins-lès-Metz a été construit au XV^e pour remplacer un pont de bois enjambant l'ancien lit de la Moselle. Entre 1614 et 1631, la rivière s'ouvrit un nouveau lit à l'est.

Le pont est composé de 11 arches qui présentent deux types bien tranchés. Les cinq arches du côté de Montigny-lès-Metz sont d'une construction beaucoup plus récente que les six arches vers Moulins. Le pont a une longueur de 174 m entre les culées et une largeur moyenne de 7,35 m entre les faces intérieures des parapets. L'ouverture des arches varie de 9 m à 11,50 m et l'épaisseur des piles de 5,60 m à 6,70 m.

Le château Fabert a été construit aux XV^e et XVI^e siècles pour le domaine épiscopal et donné en fief. La terre de Moulins est achetée en 1590 par Pierre-Abraham Fabert, qui le remet en état et l'aménage au goût du jour. Le château devient ainsi la dernière étape des grands du royaume de France avant leur entrée solennelle dans Metz. Henri IV y séjourne ainsi en 1603. Le château et la seigneurie restent propriété de la famille Fabert jusqu'à la Révolution. L'aile nord, détruite par un incendie au début du XIX^e siècle, est reconstruite peu après. Le château est acquis par la commune en 1951.

Le château est formé de trois corps en U disposés autour d'une cour étroite et cantonné de tours rondes à toits coniques. Le corps central est un haut bâtiment rectangulaire couvert d'un toit d'ardoise à croupes et percé de fenêtres sur quatre niveaux. Seules les fenêtres à meneau sont anciennes. L'aile gauche n'a conservé qu'au troisième niveau ses croisées, les fenêtres des deux premiers niveaux ayant été reperçées au XIX^e siècle, sans doute à l'époque où fut reconstruite l'aile nord.



Périmètres de protection existants.
Source : Atlas des patrimoines

2. Contexte proche

Les monuments historiques s'inscrivent dans le centre-bourg ancien de Moulins-lès-Metz, qui offre une silhouette particulière : recomposé lors du percement de la route royale au XVIII^e siècle, il forme un îlot au croisement entre la route royale (l'axe Liberté-Libération) et la rue de Nancy venant du pont. Il accueille des maisons et immeubles anciens et mitoyens, en alignement de voies. De nombreux édifices ont été construits dans la seconde moitié du XX^e siècle.

3. Contexte lointain/en dehors du rayon des 500 mètres

Le contexte plus lointain des monuments se compose des demeures bourgeoises et immeubles datant de l'Annexion le long de l'axe Liberté-Libération. Des extensions pavillonnaires prennent place au nord de cet axe, à flanc de coteaux, et à l'est du centre-bourg ancien.

Au sud, de l'autre côté de l'ancien pont prend place le quartier de Préville, avec l'Hospice éponyme et un quartier pavillonnaire.

Enfin, plus loin au sud, le territoire communal est coupé par la Moselle et l'autoroute A31.



Demeures bourgeoises voie de la Liberté



Pavillon du quartier de Préville

IV – Limites et enjeux du nouveau PDA

Le PDA proposé tient compte des grands enjeux des Monuments historiques :

- La cohérence urbaine du centre-bourg de Moulins-lès-Metz et de son patrimoine,
- La qualité urbaine et architecturale des demeures bourgeoises de la voie de la Liberté,
- La proximité immédiate du Site Patrimonial Remarquable de Scy-Chazelles.

1. Conservés à l'intérieur du périmètre de protection

Sont conservés à l'intérieur du Périmètre Délimité des Abords :

- le **bourg ancien de Moulins-lès-Metz**, qui présente une certaine qualité architecturale et accueille plusieurs ensembles qualitatifs (château de Grignan, église Saint-Pierre-Apôtre, hôtel de ville, etc.). Il constitue l'écrin dans lequel s'insère le monument. Sa gestion constitue un enjeu majeur.
- le **bâti construit le long de l'axe Liberté-Libération**, à proximité immédiate des monuments, qui offre un ensemble très qualitatif et constitue l'entrée de ville principale du centre-bourg.
- le **bâti de la rue de la Gare, de la rue de la Poste et de la rue de Scy**, qui présente un ensemble assez divers et hétérogène d'un point de vue historique et typologique, mais dont la proximité avec les monuments et les cônes de vue offerts par la topographie encouragent la gestion.
- **l'ensemble de l'hospice de Prévile**, qui forme un ensemble qualitatif avec une visibilité immédiate et une cohérence historique avec le pont.

2. Exclues du périmètre de protection

Sont exclues du Périmètre Délimité des Abords :

- les **extensions pavillonnaires périphériques**, qui ne présentent pas de qualité patrimoniale et dont la gestion paysagère ne constitue pas un enjeu.
- les **parcelles agricoles et naturelles entourant la zone urbanisée**, également éloignées du monument et dont la gestion ne constitue pas un enjeu.



Vue du centre ancien depuis Prévile

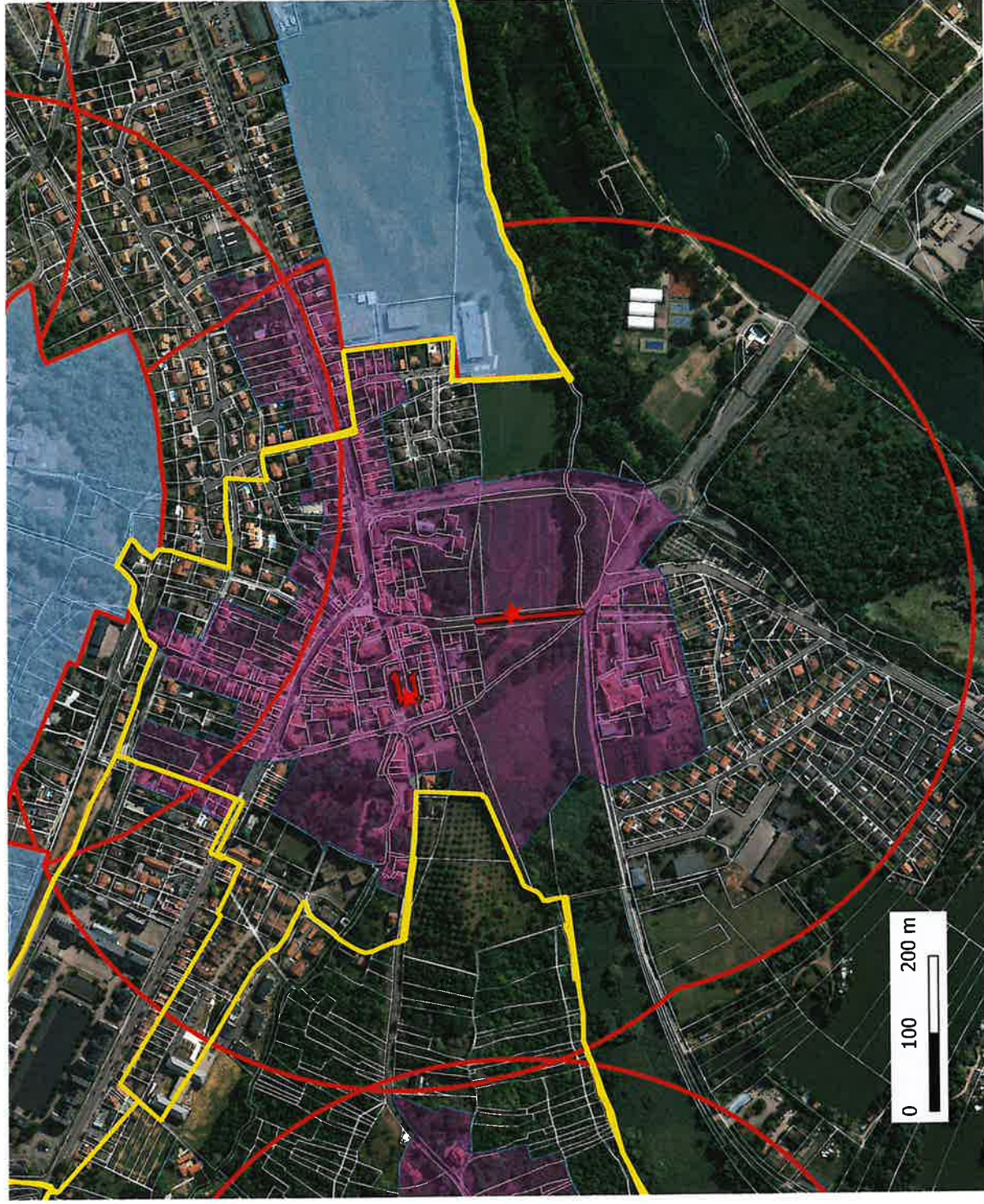
3. Proposition de nouveau périmètre

Surface ancien périmètre : 99 ha
Surface nouveau PDA : 29 ha



Légende PDA

- ★ Monument(s) historique(s)
- Proposition de PDA
- Ancien(s) périmètre(s) de 500m.
- Limites communales
- Site Patrimonial Remarquable



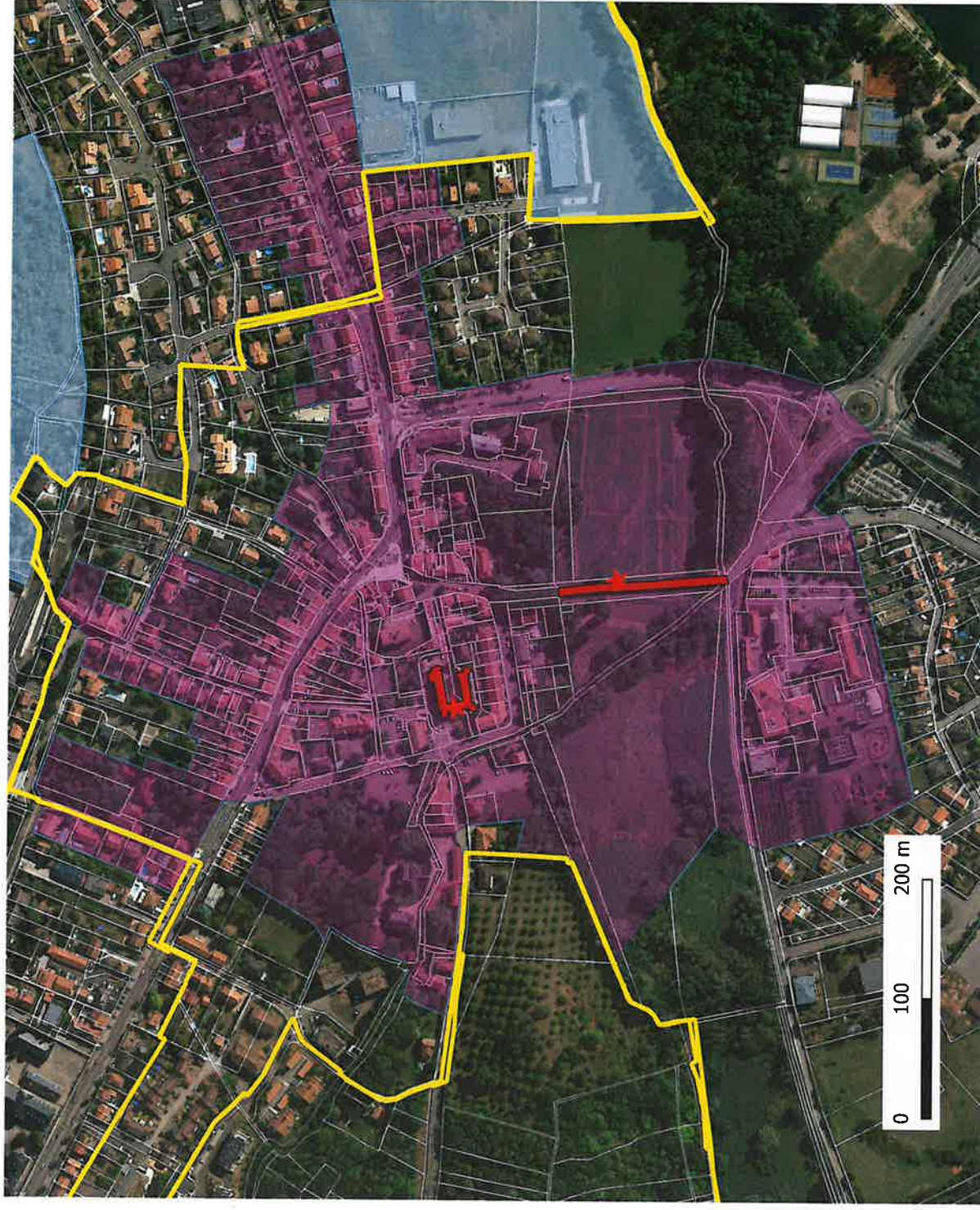
Proposition de Périmètre Délimité des Abords du château Fabert et du Vieux Pont de Moulins-lès-Metz

Surface ancien périmètre : 99 ha
Surface nouveau PDA : 29 ha

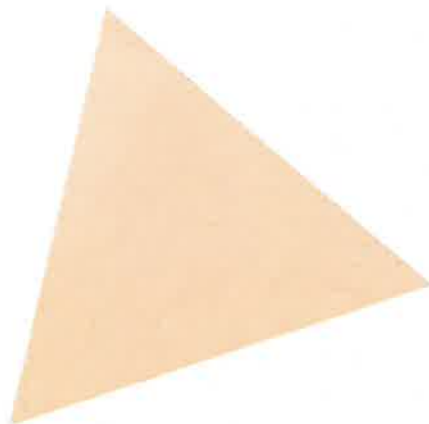


Légende PDA

-  Monument(s) historique(s)
-  Proposition de PDA
-  Limites communales
-  Sites classés ou inscrits



Proposition de Périmètre Délimité des Abords du château Fabert et du Vieux Pont de Moulin-lès-Metz



100%

100% of the population is covered by the service

